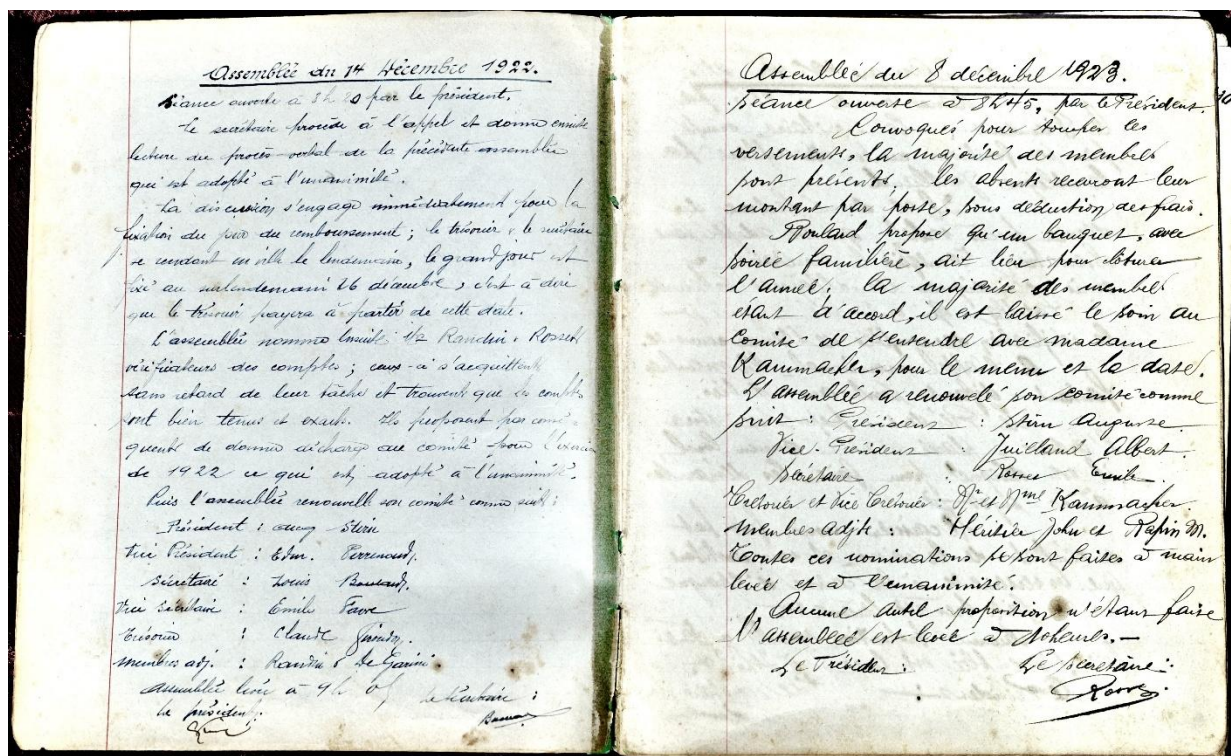


## Epargner au bistro

Un document mis à disposition de l'association Mémoires de Meyrin par un particulier pour numérisation permet d'appréhender un aspect de la vie sociale du XXe s. à Meyrin. Il s'agit d'un cahier des procès-verbaux de la société d'épargne « L'avenir de la gare » de 1922 à 1972.

### Société d'épargne

La société d'épargne « L'avenir de la gare » a été fondée en janvier 1922. Son nom provient probablement de liens avec le quartier de Meyrin-Gare. Une société d'épargne est une association de personnes qui se réunissent régulièrement pour remettre une contribution financière à l'un des membres désigné, chargé de placer l'argent sur un compte en banque commun. A la fin de l'année, la somme épargnée et les intérêts obtenus sont reversés aux membres proportionnellement à leur apport et une partie est généralement utilisée pour un repas convivial en commun. Ce type d'association ne se résume donc pas à un aspect économique mais revêt également un caractère social. Une ardoise ou un tableau accroché au mur du local et mis à jour régulièrement permet à chacun de se rendre compte des sommes qu'il a versées. Il existait plusieurs sociétés de ce type à Meyrin et il arrivait que des habitant-e-s soient membres de plusieurs de ces sociétés en parallèle. Elles avaient leur siège dans un café. Il s'agit donc d'un moyen d'épargner au bistrot, un lieu où l'on vient pourtant en général plutôt pour dépenser. L'intérêt pour l'établissement réside dans une fidélisation des clients.



Une page du cahier de procès-verbaux de la société d'épargne « L'avenir de la gare ». Collection privée.

## Assemblées et repas

« L'avenir de la gare » a son siège au Café de Feuillasse et c'est à sa tenancière que sont remises les sommes d'argent qu'elle consigne dans un registre. Démoli en 1976, le Café de Feuillasse était situé à la Croisée de Feuillasse, à l'angle entre la route de Meyrin et l'avenue de Mategnin. Les assemblées des membres de « L'avenir de la gare » ont lieu trois fois par année et les membres absents non excusés se voient notifier une pénalité financière de 20 centimes, puis de 50 centimes dès 1935. De la fidélité des membres et de la régularité de leurs versements dépendent en effet les résultats des placements et des intérêts en fin d'année et sont donc importants pour ce type de société. Ces assemblées servent principalement à approuver les comptes, élire le comité et fixer les dates pour la séance de répartition des sommes épargnées et des intérêts (3,5% en 1934), remis en liquidités et en mains propres, et celle du repas commun. Pour « L'avenir de la gare », il s'agit traditionnellement dans les années 30 d'une soirée fricassée au Café de Feuillasse, avant une diversification des menus. La remise des sommes épargnées et des intérêts ayant lieu généralement en décembre, cela permettait aux membres de les utiliser pour l'achat des cadeaux de fin d'année.

## Fêtes champêtres

Les sociétés d'épargne organisent aussi parfois des événements dans le but de réunir de l'argent à placer et donc d'augmenter les intérêts. Dans le cadre de « L'avenir de la gare », plusieurs fêtes champêtres sont organisées dans les années 40 et 50, avec tombola, jeux avec lots, orchestre et bal. Ces fêtes ont lieu sur la terrasse du Café de Feuillasse. Les lots sont offerts par des commerçants de la place ou par les employeurs des membres de la société après démarchage. En 1926, « L'avenir de la gare » compte 34 membres, 89 en 1936. En 1972, la société ne compte plus que 22 membres. La disparition de plusieurs sociétaires de longue date qui en étaient l'âme ainsi que la fermeture et démolition annoncées du Café de Feuillasse pour l'élargissement de la route de Meyrin, auront raison de la société d'épargne « L'avenir de la gare » qui est dissoute à la fin de 1972.



Le Café de Feuillasse en 1975. Collection privée.

## Cagnomatic

A partir des années 50 en tout cas, un système similaire aux sociétés d'épargne existait dans les cafés, à Meyrin également, sous la forme d'un Cagnomatic. Ce mot, formé de « cagnotte » et de l'élément « matic », qui suggère un système mécanisé, comme une caisse automatique, désigne une petite armoire métallique suspendue à casiers individuels numérotés et fermés dans lesquels les épargnants lors de leur passage au café déposent leurs économies qui sont régulièrement relevées, comptabilisées et placées sur un compte en banque commun, en général par le tenancier ou la tenancière du café. A Meyrin, le Buffet de la Gare et le Café Abbé notamment disposaient de Cagnomatic. Ceux-ci ont disparu progressivement des cafés de Meyrin à la fin des années 90. On peut en voir encore aujourd'hui au Café de Cartigny ou dans quelques établissements fribourgeois et vaudois.



Cagnomatic. Photo Web